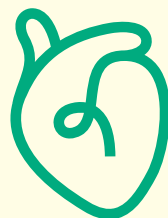


Don d'organes au Québec

Saviez-vous que ?

Transplant Québec est l'organisme responsable du don d'organes au Québec

Il soulignait ses 55 ans en 2025



Le Québec est un fleuron en matière de don d'organes au Canada

QUELQUES EXEMPLES :

- 1^{re} transplantation rénale en 1958 entre donneur vivant et receveur apparentés
- 1^{re} greffe cardiaque en 1968
- 1^{re} greffe du visage en 2018



Un donneur peut sauver jusqu'à 8 vies

AU QUÉBEC

48 h

Le plus jeune donneur avait 48 heures et le plus âgé, 92 ans

491

personnes ont bénéficié d'une transplantation au Québec en 2025

898

personnes étaient inscrites sur la liste d'attente unique gérée par Transplant Québec*



1 greffe de rein

= 1 personne qui quitte la dialyse
= au minimum 50 000\$ d'économies par année

En moyenne, il y a 300 greffes de rein par année, ce qui équivaut à près de 15 millions d'économies



92 % des Québécois sont favorables au don d'organes

Ils le font pour sauver des vies et sont fiers de le faire

Source : Léger Marketing, octobre 2018

merci pour la vie **transplant québec**

* au 31 décembre 2025

Merci de partager vos intentions à vos proches. Vous faciliterez ainsi votre don de vie.

Consentement, inscription et avenir

Au Québec, chaque citoyen doit faire connaître sa volonté soit verbalement devant deux témoins, soit par écrit tel que précisé dans le Code civil du Québec.

Trois façons de signifier son consentement au Québec



En signant son formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* du registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec : soit lors du renouvellement de la carte d'assurance maladie, soit en le commandant par téléphone au 1 800 561-9749



En rencontrant son notaire pour faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec



En signant l'autocollant de consentement à apposer à l'endos de la carte d'assurance maladie lors du renouvellement de sa carte ditesle.ca

Les inscriptions aux registres

Au 31 décembre 2025, plus de 4 Québécois sur 10 ont officialisé leur consentement au don d'organes et de tissus dans un des registres.

3 939 322

dans le registre de la RAMQ (OUI seulement) (depuis 2010)

3 026 884

dans le registre de la Chambre des notaires du Québec (85% OUI et 15% NON) (depuis 2005)

Transplant Québec rappelle que l'inscription dans un des registres constitue la meilleure manière de confirmer son consentement. Cette inscription est durable dans le temps, n'a pas besoin d'être renouvelée et est accessible au moment opportun par le personnel autorisé.

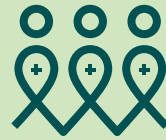
merci pour
la vie

transplant
québec

L'avenir du don d'organes c'est un système plus performant



qui assure la formation constante des professionnels



qui améliore l'organisation des services dans les hôpitaux



qui assure l'éducation du public

Chaque citoyen devrait faire connaître sa volonté à ses proches.

C'est important. Le don d'organes au décès survient presque toujours à la suite d'un événement subit (hémorragie cérébrale massive, trauma crânien, etc.). Malgré les efforts des équipes médicales pour sauver la vie de la personne, ce type d'événement mène souvent à la mort. La famille est alors en situation de crise. Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don. La famille, qui a un rôle incontournable dans le processus en don d'organes, est alors plus encline à contribuer à la réalisation du don (sauf de très rares exceptions).

Seulement 1,4% des personnes qui décèdent à l'hôpital sont susceptibles de devenir des donateurs d'organes, soit un maximum de 450 personnes annuellement pour le Québec, si toutes les conditions sont réunies à chaque fois.

C'est pourquoi chaque consentement compte.

Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don.